

CANTON DE ST JEAN DE MONTS ARRONDISSEMENT DES**COMMUNE DE LA GUERINIÈRE****Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-six juin, le Conseil Municipal de la Commune de LA GUERINIÈRE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierrick ADRIEN, Maire.

Date de la convocation : 22 juin 2023

PRÉSENTS : M. Pierrick ADRIEN, Maire, M. Joël MARREC, M. Philippe TRAMCOURT, Mme Patricia RAIMOND, M. Patrice AUBERNON, M. Patrice DE BONNAFOS, M. Olivier MARCHAND, Mme Joceline BOUYER, Mme Catherine DELANNOY, Mme Béatrice DUPUY ;

ABSENTS EXCUSÉS : M. Philippe CORBREJAUD qui a donné pouvoir à M. Philippe TRAMCOURT, M. Laurent SOULARD qui a donné pouvoir à Mme Béatrice DUPUY ;

ABSENT : M. Jean-Loup POTTIER ;

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Olivier MARCHAND ;

OBJET : Tarifs d'utilisation et règlement des salles – n°DEL2023057

Considérant les délibérations précédentes, et notamment celle du 18 octobre 2017, du 30 juillet 2019 et du 11 septembre 2019, relative aux tarifs de location des salles communales ;

Considérant la demande de plusieurs associations pour des locations de salles à l'année ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs des salles comme suit :

Espace des Pins Salle (hors période estivale)		Caution
Particuliers (Vin d'honneur, buffet)	50 € / jour	200 €
Particuliers (location suite à une sépulture ou une cérémonie funéraire sur la Commune)	Gratuit	
Associations (activités non-lucratives)	5 € / jour (à partir du 2ème jour)	200 €
Associations (activités lucratives)	100 € / semaine soit 16,65 € / jour	200 €
Forfait de 300 € pour le ménage si la salle n'est pas nettoyée. La réservation sera effective seulement à partir de la remise des justificatifs demandés.		

Salle des fêtes « La SALICORNE »

		Salle avec chaises et tables + cuisine et vaisselle			Salle avec chaises et tables + cuisine			Sonorisation	Caution (non encaissée)
		Jour en semaine	Week-end	Semaine (jeudi au mercredi inclus)	Jour en semaine	Week-end	Semaine (jeudi au mercredi inclus)		
PARTICULIERS	La Guérinière	200 €	300 €	-	-	200 €	-	75 €	1 500 €
	Autre commune de l'île	300 €	400 €	-	-	300 €	-	100 €	1 500 €
	Sépulture ou cérémonie funéraire	Gratuit	Gratuit	-	Gratuit	Gratuit	-	-	-
ASSOCIATION	Loi 1901	Gratuit 1 fois/an (soit Salicorne soit les Pinsonnières)							1 500 €
		100 €	150 €	-	75 €	100 €	-	75 €	1 500 €
ENTREPRISE	La Guérinière	200 €	300 €	-	100 €	200 €	-	100 €	1 500 €
	Autre commune	300 €	400 €	-	200 €	300 €	-	100 €	1 500 €
EXPOSITION	Juillet/Août	-	200 €	400 €	-	150 €	300 €	100 €	1 500 €

Forfait de 300 € pour le ménage si la salle n'est pas nettoyée.

La réservation sera effective seulement à partir de la remise des justificatifs demandés :
demande de réservation + contrat signé + attestation d'assurance + caution 1 500€ + règlement
(acompte 30% à la réservation et solde à la remise des clés).

Complexe sportif « Les PINSONNIÈRES »

		Entrée + tisanerie/bar		Salle de sports (dont location tennis)		Vestiaires hommes/femmes + arbitre	Caution (non encaissée)
		Jour en semaine	Week-end	Jour en semaine (vacances scolaires)	Week-end		
PARTICULIERS	La Guérinière et autre commune	-	-	5 €		-	-
		-	-				-
	Sépulture ou cérémonie funéraire	Gratuit	Gratuit	-	-		-
		Salle de danse + entrée + tisanerie/bar		Salle de sports		Vestiaires hommes/femmes + arbitre	Caution (non encaissée)
		Jour en semaine	Week-end	Jour en semaine	Week-end		
ASSOCIATIONS/ COLLECTIVITÉS/ ORGANISMES PUBLICS	La Guérinière et autre commune	Gratuit 1 fois/an (soit Salicorne soit les Pinsonnières)				Jour de match/manifestations	1 500 €
		75 €	100 €	Gratuit	Gratuit	Jour de match/manifestations	1 500 €
ENTREPRISES	La Guérinière	50 €	100 €	-	-	-	1 500 €
	Autre commune	100 €	200 €	-	-	-	1 500 €

Forfait de 300 € pour le ménage si la salle n'est pas nettoyée.

La réservation sera effective seulement à partir de la remise des justificatifs demandés :
demande de réservation + contrat signé + attestation d'assurance + caution 1 500€ + règlement (acompte 30% à la réservation et solde à la remise des clés).

Les associations qui réservent régulièrement les salles communales pour des activités sportives et culturelles payantes, seront sous convention avec la Mairie et celles qui ne sont pas domiciliées à La Guérinière se verront attribuer un forfait mensuel de 40 €.

- **MET** à disposition soit la Salicorne soit la salle des Pinsonnières, avec les équipements, à titre gratuit pour les associations, une fois par an, pour l'organisation de réunion de type Assemblée Générale, Conseil d'Administration.
- **DECIDE** que la mise à disposition de la salle de sports est gratuite pour les associations, collectivités et organismes publics. Les vestiaires seront ouverts seulement pour les jours de match et manifestations des associations.
- **MET** à disposition à titre gratuit la salle des Pins, la Salicorne ou l'entrée/tisanerie des Pinsonnières dans les cas de réception liés à des funérailles et/ou cérémonies funéraires, si l'une ou l'autre se déroule sur la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
La Guérinière, le 26 juin 2023

Affiché le 30 juin 2023